

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 02.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 20
- Présents ou représentés : 17
- Votants : 17
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le onze septembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés : BAGARD Marcel, COLLOMBON Elisabeth, DURANCEAU Damien, FRANCOU Edmond, GAY Robert, LACHAMP Jean-Jacques, MAGNUS Philippe, MASSOT Patrick, MORENO Juan, MOULLET Albert, REY Jean-Louis, SCHULER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie

Absents non représentés : D'HEILLY Alain, MARTINEZ Henriette, MATHIEU Bernard

ORDRE DU JOUR : Convention avec la société LVL pour la collecte des cartouches d'impression vides sur les déchetteries de la CCSB

LVL est une entreprise qui intervient sur les territoires du Laragnais et de la Motte du Caire-Turriers pour la récupération des cartouches d'impression dans les déchetteries de Lazer et de Clamensane. Cette collecte est réalisée à titre gracieux. Il s'agit de formaliser le partenariat avec la CCSB et d'étendre la collecte aux déchetteries de Rosans et d'Orpierre (les déchetteries de Serres, Ribiers et de Barret sur Méouge ayant déjà un contrat avec la société Collectors).

Considérant qu'il n'y a pas d'incidence financière et après avoir pris connaissance du projet de convention avec l'entreprise LVL pour la collecte des cartouches d'impression vides sur les déchetteries de la CCSB, le bureau communautaire autorise le président à signer ce document.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

